

NOTE D'INFORMATION

n° 26.38 – Août 2026

Le nombre d'élèves devant un enseignant dans le second degré à la rentrée 2025 : moins d'élèves dans les structures des formations professionnelles

► À la rentrée 2025, un enseignant est en moyenne face à 21,6 élèves par heure de cours dans les établissements du second degré, en tenant compte des enseignements dispensés en groupe. Dans les seules formations du second degré (hors post-bac), cet indicateur atteint 21,8 élèves, un niveau stable depuis plusieurs années. Il s'élève à 23,5 élèves au collège (hors Segpa) et à 24,0 élèves dans les formations générales et technologiques en lycée, contre 15,4 élèves dans les formations professionnelles. Les tailles de structure varient également selon la discipline, notamment en lycée général et technologique (de 15,4 à 30,4 élèves). Les conditions d'encadrement sont plus favorables dans les collèges situés en milieu rural et en éducation prioritaire. Enfin, avec la généralisation des groupes de besoin en français et en mathématiques en sixième et en cinquième, sept heures sur dix dans ces disciplines sont assurées en groupe dans le secteur public en 2025, contre moins de deux heures sur dix en 2023. Cette évolution ne s'est toutefois traduite que par une baisse limitée du nombre moyen d'élèves par structure au collège (- 0,5 élève par rapport à 2023).

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Margot Christensen, DEPP-AS
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

► Le nombre moyen d'élèves par classe ne rend que partiellement compte des conditions réelles d'enseignement dans les établissements du second degré. En effet, une partie des enseignements est dispensée en groupe, de taille plus réduite que les classes entières. L'indicateur du nombre d'élèves par structure (E/S) mesure ainsi le nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge pendant une heure de cours (voir **définitions en ligne**). En prenant en compte l'ensemble des structures d'enseignement, qu'il s'agisse de classes entières ou de groupes, il reflète plus fidèlement les conditions d'encadrement.

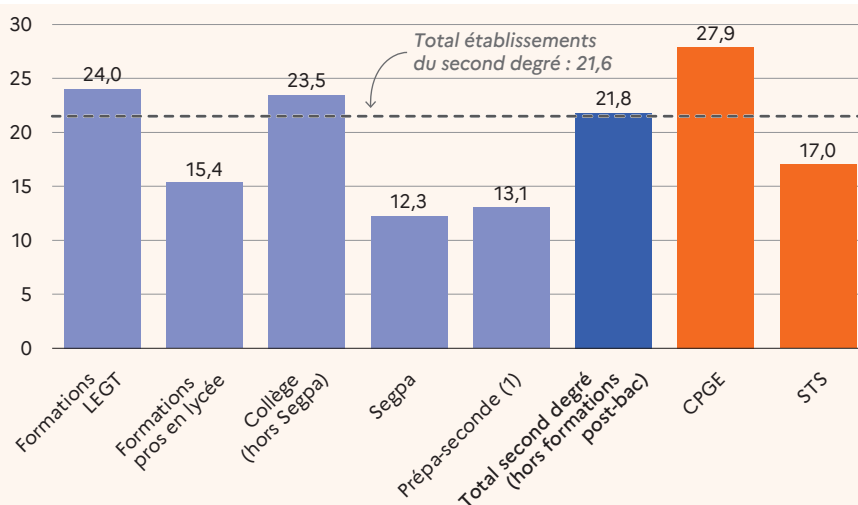
En 2025, un enseignant est face à 21,8 élèves en moyenne dans les seules formations du second degré

À la rentrée scolaire 2025, un enseignant exerçant dans un établissement public ou privé sous contrat du second degré, y compris dans les formations post-bac, est en moyenne face à 21,6 élèves par heure de cours **► figure 1**. Dans les seules formations du second degré, cet indicateur, noté E/S, atteint 21,8. Si le nombre d'élèves par classe est plus important pour les formations générales et technologiques en lycée (30,2) que pour les formations en collège (25,7), les écarts sont beaucoup plus faibles lorsque l'on considère les structures

d'enseignement : l'indicateur E/S est de 24,0 élèves pour les formations générales et technologiques en lycée et de 23,5 élèves au collège, hors sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) (voir **bibliographie en ligne**). À l'inverse, les formations professionnelles en lycée, les classes prépa-seconde et les Segpa se caractérisent par des structures plus réduites,

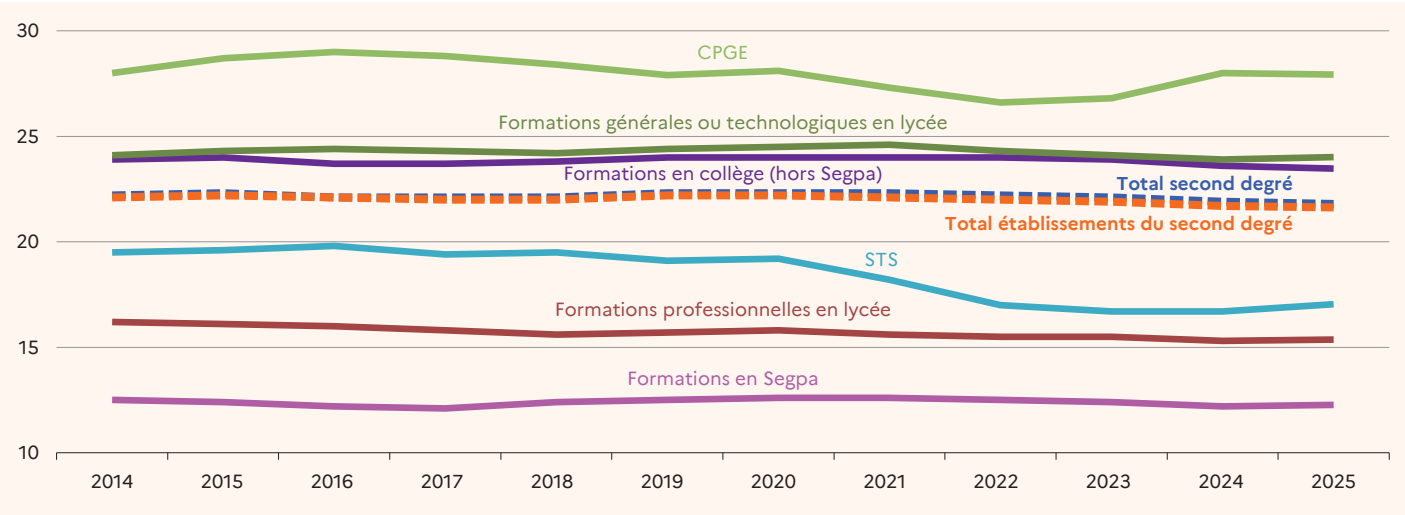
avec respectivement 15,4, 13,1 et 12,3 élèves en moyenne. Parmi les formations post-bac, cet indicateur est de 27,9 élèves en moyenne dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et de 17,0 élèves dans les sections de technicien supérieur (STS), dans lesquelles les effectifs des classes sont moindres et davantage de travaux pratiques sont assurés.

1 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation à la rentrée 2025



(1) La classe préparatoire à la classe de seconde, appelée « prépa-seconde », mise en place à titre expérimental dans quelques lycées à la rentrée 2024, s'adresse à des élèves de troisième admis en seconde, mais qui n'ont pas obtenu le diplôme national du brevet.
Lecture : à la rentrée 2025, un enseignant est chargé de 21,8 élèves en moyenne pour une heure de cours dans le second degré.
Champ : France, public + privé sous contrat.
Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

2 Évolution depuis 2014 des effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation



Lecture : dans l'ensemble des établissements du second degré, le E/S est passé de 22,1 en 2014 à 21,6 en 2025.
Champ : France, public + privé sous contrat.
Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 26.38. DEPP

Au cours des dix dernières années, l'indicateur E/S est resté relativement stable pour l'ensemble des établissements du second degré, avec une légère baisse amorcée depuis 2021 [figure 2](#). Les formations professionnelles en lycée se distinguent par une baisse régulière du nombre d'élèves par structure passant de 16,1 en 2015 à 15,4 élèves en 2025. Dans les formations post-bac en lycée, après plusieurs années de baisse liée au recul des effectifs des étudiants, l'indicateur E/S se stabilise depuis 2022 dans les STS et depuis 2024 dans les CPGE après une forte hausse des inscriptions dans cette formation (voir la Note d'Information n° 25.49). Pour les seules formations du second degré, l'indicateur reste stable entre 2024 et 2025. À la rentrée 2025, l'indicateur E/S est plus faible dans les établissements du second degré du secteur public que dans ceux du secteur privé sous contrat, avec respectivement 21,2 et 23,4 élèves par structure (voir [figure 6 en ligne](#)). La différence est plus marquée dans les formations du second degré, avec un écart de plus de deux élèves par structure, que dans les formations post-bac (écart de moins d'un élève). En dix ans, l'écart entre le nombre d'élèves par structure entre le privé et le public s'est principalement accru dans les formations en collège, passant de + 1,9 élève dans le privé en 2015 à + 3,0 élèves en 2025.

Dans les formations générales et technologiques en lycée, le nombre moyen d'élèves par structure varie du simple au double selon la discipline

Dans les formations générales et technologiques en lycée, le nombre moyen

3 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) pour les formations en collège à la rentrée 2025 selon le profil de la commune du collège

Profil de la commune	Secteur public					Secteur privé	Ensemble
	REP+	REP	Éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Total		
Urbain très dense	19,7	20,6	20,2	23,4	22,2	26,5	23,2
Urbain dense et petites villes	19,0	20,1	19,8	23,0	22,5	25,6	23,1
Rural bourg et périurbain		19,4	19,4	22,8	22,6	24,0	22,9
Rural éloigné et rural périphérique		18,5	18,5	21,9	21,8	22,6	21,9
Ensemble hors DROM	19,5	20,3	20,1	23,0	22,4	25,7	23,0
DROM	19,6	21,5	20,4	21,9	20,9	25,9	21,3
Total	19,6	20,4	20,1	23,0	22,3	25,7	22,9
Total 2024	19,7	20,7	20,3	23,1	22,4	25,7	23,1

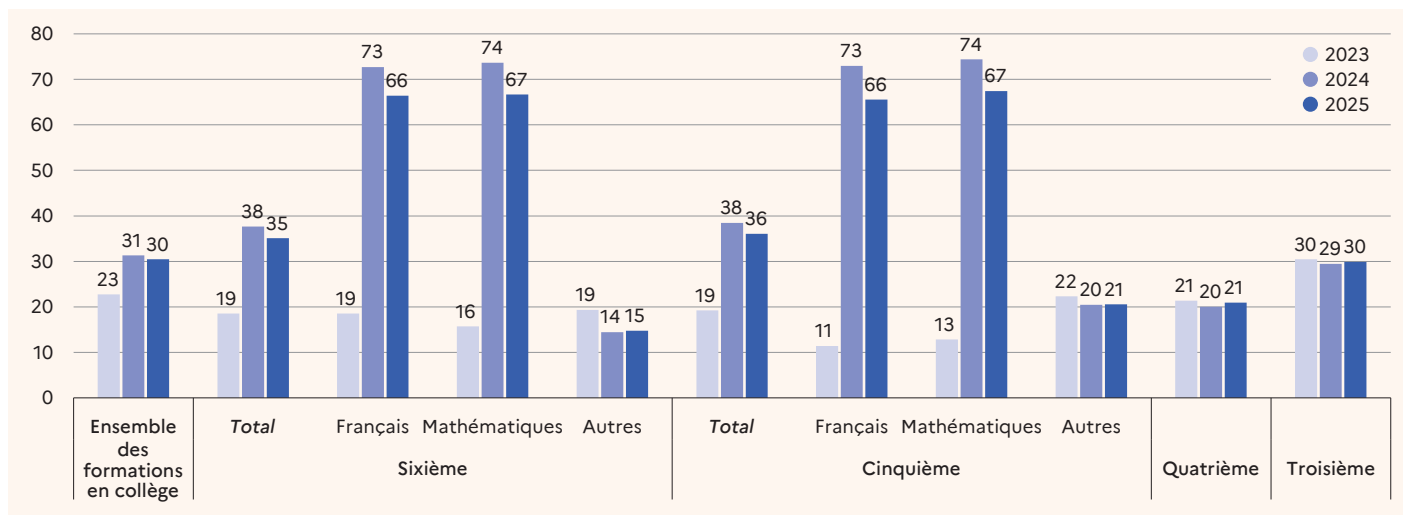
Lecture : à la rentrée 2025, dans les collèges du secteur public situés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP +), le E/S est de 19,7 pour les établissements situés dans une commune urbaine très dense et de 19,0 pour les établissements situés dans une commune urbaine dense ou une petite ville.
Champ : France, public + privé sous contrat, formations en collège (y compris Segpa).
Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 26.38. DEPP

d'élèves par structure varie considérablement selon la discipline enseignée : de 15,4 élèves en éducation musicale à 30,4 élèves en éducation physique et sportive (EPS) (voir [figure 7 en ligne](#)). Après l'EPS, il est le plus important en philosophie, histoire-géographie et sciences économiques et sociales (respectivement 27,6, 27,3 et 26,5). Cette variabilité s'explique notamment par le fait que certaines disciplines peuvent être proposées comme spécialités ou options, avec des effectifs parfois réduits. En effet, depuis la réforme du lycée général et technologique de 2018, effective à la rentrée 2019, les élèves choisissent trois enseignements de spécialité en première et en conservent deux en terminale. Cette nouvelle organisation a entraîné une augmentation des heures d'enseignement en groupe par rapport au nombre d'heures données en classe entière.

Ainsi, plus de deux heures sur trois sont dorénavant enseignées en groupe en première et en terminale dans la voie générale, une proportion stable à la rentrée 2025 (voir [figure 8 en ligne](#)). Les enseignements de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques », « sciences économiques et sociales » et « mathématiques » sont ceux qui comptent le plus d'élèves par structure, en première (entre 24,7 et 26,3 élèves) comme en terminale (entre 22,7 et 25,2 élèves) (voir [figure 9 en ligne](#)). Pour ces spécialités, l'indicateur E/S est plus faible dans le secteur privé sous contrat que dans le public. À l'inverse, les spécialités « littératures, langues et cultures de l'Antiquité », « langues, littératures et cultures régionales » et « langues, littératures et cultures étrangères (hors anglais) », avec respectivement 9,3, 12,4 et 16,1 élèves en première, sont celles qui

4 Part d'heures d'enseignement effectuées en groupe dans les formations en collège (y compris Segpa) dans le secteur public à la rentrée 2025 (en %)



Lecture : dans le secteur public, 30 % des heures d'enseignement sont effectuées en groupe dans les formations en collège à la rentrée 2025, contre 23 % à la rentrée 2023.

Champ : France, public, formations en collège (y compris Segpa).

Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 26.38. DEPP

comptent le moins d'élèves par structure, avec un indicateur E/S généralement plus faible en terminale qu'en première. Enfin, parmi les enseignements optionnels, l'étude d'une troisième langue vivante ou des langues et cultures de l'Antiquité est réalisée dans des conditions d'encadrement plus favorables (entre 11,2 et 12,8 élèves en première et terminale).

Au lycée, la dispersion du nombre d'élèves par structure est plus élevée dans les formations générales et technologiques.

Moins d'élèves par heure de cours dans les petits établissements

Les conditions d'encadrement sont plus favorables dans les établissements de plus petite taille. Dans les collèges publics (y compris les formations en Segpa), un enseignant est face à 20,4 élèves en moyenne pour une heure de cours dans un établissement de moins de 300 élèves, contre 23,2 élèves dans ceux de 700 élèves ou plus (voir figure 10 en ligne). Davantage d'élèves peuvent être intéressés par certaines options dans les établissements les plus grands, ce qui conduit à une augmentation de la taille des structures. À l'inverse, dans les petits établissements, les classes sont souvent de taille plus réduite, ce qui contribue à diminuer le E/S. Le constat est identique pour les collèges privés sous contrat dans lesquels cette moyenne varie de 22,3 élèves à 27,1 élèves.

La tendance est la même pour les formations générales et technologiques en lycée : le E/S varie de 18,9 dans les établissements de moins de 300 élèves à 24,9 élèves dans

ceux de 1 000 élèves ou plus dans le secteur public et de 20,7 élèves à 26,1 élèves dans le secteur privé sous contrat (voir figure 11 en ligne).

De meilleures conditions d'encadrement dans les collèges situés en milieu rural et en éducation prioritaire

Dans les formations en collège (y compris en Segpa), l'indicateur E/S varie selon le type de commune et le profil de l'établissement (voir méthodologie en ligne). En France hors DROM, dans le secteur public, le E/S est le plus faible dans les communes rurales éloignées ou périphériques où les établissements sont de taille plus petite (21,8) (voir figure 3). Le nombre d'élèves par structure est également plus faible dans les communes urbaines très denses (22,2), en lien avec une plus forte présence d'établissements situés en éducation prioritaire. On compte ainsi 19,6 élèves en moyenne dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et 20,4 élèves dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP), contre 23,0 élèves dans les collèges publics hors éducation prioritaire. Hors éducation prioritaire, le E/S varie de 21,9 dans les communes rurales périphériques et éloignées à 23,4 dans les communes urbaines très denses. Dans le secteur privé sous contrat, il augmente également avec la taille de la commune : il atteint 26,5 élèves en moyenne dans les communes urbaines très denses, contre 22,6 dans les communes rurales éloignées ou périphériques. Dans les DROM, l'indicateur E/S est plus faible que dans l'Hexagone (21,3 contre 23,0 élèves).

En sixième et en cinquième, deux tiers des heures de français et de mathématiques sont enseignées en groupe à la rentrée 2025

À la rentrée 2024, une nouvelle organisation pédagogique a été mise en place dans les collèges publics avec la mise en œuvre des groupes de besoin en français et en mathématiques dans les classes de sixième et de cinquième. Dans ce contexte, la part des heures d'enseignement effectuées en groupe a fortement augmenté : elle atteint 30 % dans les collèges publics à la rentrée 2025, soit + 7,7 points par rapport à 2023 (voir figure 4). Ainsi, en sixième et en cinquième, sept heures de français et de mathématiques sur dix sont dispensées en groupe à la rentrée 2025, contre moins de deux heures sur dix en 2023. À la rentrée 2025, l'E/S est de 20,6 à 20,9 dans ces enseignements, contre 22,4 et 22,5 toutes matières confondues dans les classes de sixième et de cinquième (voir figure 12 en ligne).

Cette différence s'explique par une répartition différente des élèves, avec une baisse de la part des heures assurées dans des structures de 25 élèves ou plus, au profit de structures plus petites, notamment celles comptant entre 15 et 19 élèves. Par exemple, en cinquième, la part des heures de français effectuées dans des structures de 25 élèves ou plus est passée de 57 % en 2023 à 28 % en 2025 tandis que celle assurée dans des structures de 15 à 19 élèves est passée de 7 % à 22 %.

Toutes disciplines confondues, la baisse de l'indicateur E/S reste modérée dans ces niveaux : - 0,8 élève en sixième et - 0,9 élève en cinquième entre 2023 et 2025.

Dans l'ensemble des formations en collège public, la baisse de l'indicateur E/S est moindre (- 0,5 élève).

Dans le secteur privé sous contrat, la part des heures en groupe au collège est de 16 % (voir figure 13 en ligne). Entre 2023 et 2025, la part d'heures d'enseignement de français et de mathématiques effectuées en groupe a néanmoins augmenté en sixième et en cinquième (+ 7,6 points en français et + 9,4 points en mathématiques en sixième).

Moins d'élèves par heure de cours dans les formations technologiques que dans les formations générales en lycée

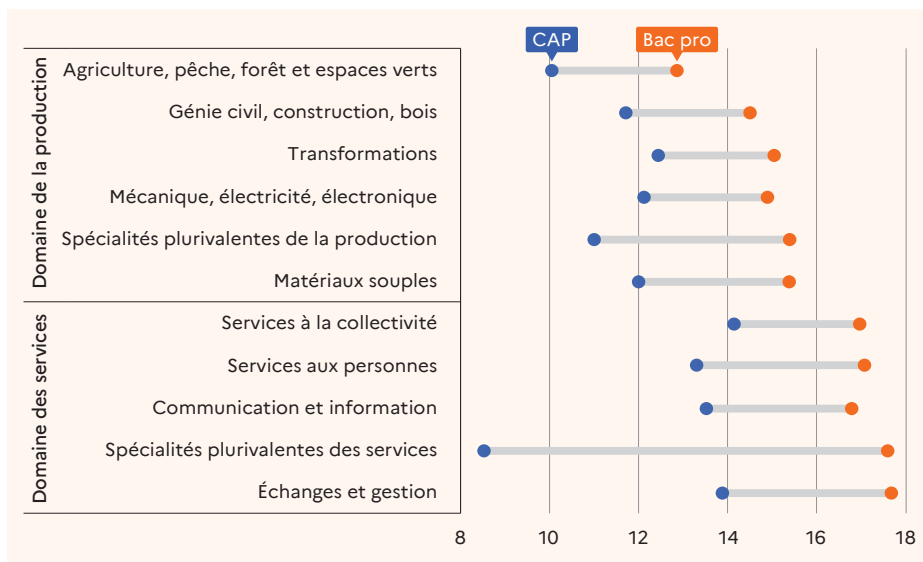
Quel que soit le secteur, les filières technologiques bénéficient de conditions d'encadrement plus favorables que dans la filière générale. Dans le secteur public, on compte 21,7 élèves en terminale technologique, contre 24,1 en terminale générale (voir figure 14 en ligne). Dans les formations générales et technologiques, davantage d'heures d'enseignement sont assurées en voie technologique dans le secteur public que dans le privé sous contrat (23 % contre 17 %), expliquant ainsi en partie les conditions d'accueil plus favorables dans le public. Cependant, une heure de cours en voie technologique se déroule devant moins d'élèves dans le secteur privé que dans le public. À l'inverse, en classe de seconde, l'indicateur E/S est plus faible dans le public que dans le privé.

Le nombre d'élèves par structure est plus élevé en sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) que dans les autres séries technologiques. À l'inverse, les séries industrie et développement durable (STI2D) et laboratoire (STL) accueillent moins d'élèves par structure. D'une part, ces séries attirent moins d'élèves que les premières STMG ou générales, d'autre part, elles proposent davantage de travaux pratiques en petit groupe.

Pour les formations professionnelles, moins d'élèves par heure de cours en CAP qu'en bac professionnel

Pour les formations assurées dans les lycées professionnels, les conditions d'encadrement sont plus favorables en certificat d'aptitude professionnelle (CAP) qu'en bac professionnel ou en troisième prépa-métiers (formation de niveau collège assurée dans les lycées professionnels), avec respectivement 12,7 élèves, contre 16,3 et 16,6 élèves par

5 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) par domaine de spécialité pour la voie professionnelle dans les secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2025



Lecture : à la rentrée 2025, dans le domaine de spécialité « échanges et gestion », un enseignant est en charge de 17,7 élèves en moyenne pour une heure de cours en bac professionnel, contre 13,9 élèves en CAP.

Champ : France, public + privé sous contrat, formations professionnelles en lycée.

Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 26.38. DEPP

structure (voir figure 15 en ligne). Les effectifs d'élèves sont les plus faibles dans les CAP en un an et en deuxième année de CAP en deux ans. En bac professionnel, l'indicateur E/S baisse à mesure que le niveau augmente : de 16,6 élèves en seconde à 15,8 élèves en terminale. Enfin, le nombre d'élèves par structure dans les formations professionnelles est plus élevé dans le secteur privé que dans le secteur public : entre 1,0 et 3,4 élèves en plus selon la formation.

Dans les formations professionnelles, l'indicateur E/S est plus élevé dans les domaines de spécialité liés aux services

Les formations professionnelles sont regroupées par domaine de spécialité. En baccalauréat professionnel, le E/S est plus élevé dans les spécialités des services, notamment pour « échanges et gestion » (17,7 élèves), qui comprend le commerce et la vente (voir figure 5). À l'inverse, il est plus faible dans les spécialités de la production. Dans les domaines « mécanique, électricité, électronique » et « transformations » (qui regroupent notamment l'agroalimentaire et le génie climatique), cet indicateur est de 15 élèves.

En CAP, on observe la même tendance : les spécialités des services accueillent en moyenne plus d'élèves que celles de la production. L'indicateur E/S est ainsi de 13,5 élèves dans le domaine « communication et information » et de 14,1 élèves dans les services à la collectivité, contre 11,7 élèves dans le domaine « génie civil, construction, bois ».

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 26.38, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information